

AVIS PUBLIC

**ENTRÉE EN VIGUEUR
DU RÈGLEMENT NUMÉRO 629-2024**

AVIS est donné par la soussignée que :

1. Lors de la séance du 15 mai 2024, le conseil municipal a adopté le règlement suivant :

**RÈGLEMENT NUMÉRO 629-2024 CONCERNANT LA DIVISION
DU TERRITOIRE DE LA MUNICIPALITÉ EN SIX (6) DISTRICTS
ÉLECTORAUX.**

2. La Commission de la représentation électorale du Québec a examiné le règlement mentionné ci-dessus et a avisé la Ville, par lettre datée du 13 juin 2024, qu'aucune approbation n'était requise de sa part concernant ce règlement car la délimitation des districts électoraux est conforme aux exigences de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*.
3. Ce règlement entrera en vigueur le 31 octobre 2024.
4. Ce règlement est déposé au bureau de la soussignée où toute personne intéressée peut en prendre connaissance aux heures normales d'ouverture.

Donné à Percé, le 17 juin 2024.

Gemma Vibert,
Greffière